

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIONNAT**  
(Article R 2121-9 du CGCT)

**REUNION 2021-3**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie – salle polyvalente de Pionnat, le  
vendredi 9 avril 2021  
Affiché le 31 mars 2021

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat
- Taux imposition 2021
- Contributions aux organismes de regroupement 2021
- Subventions 2021
- Attribution de l'indemnité de conseil – aide du comptable
- Admission en non-valeur
- Choix de l'entreprise pour les travaux de sécurisation du stade
- Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
- Approbation du Budget primitif 2021
- Loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2021
- Rénovation de logements - demande de subventions DETR DSIL BOOST'COMMUNE
- Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Creuse Confluence
- Aménagement du chemin de l'école
- Projet de vente du bâtiment communal situé 7 et 9 place du Marronnier dit du « Fil à la Patte »
- Demande de busage au village de Villechaud
- Motion contre la carte scolaire et pour le remplacement des enseignants
- Mur du cimetière
- Demande de subvention de M. Forget de Taxi Forget
- Synthèse des commissions communales
- Blason / logo de la commune
- Présentation de l'application illiwap et de ses fonctionnalités
- Présentation des Lignes Directrices de Gestion
- Alarmes installées à la mairie et à l'atelier municipal

**L'an deux mille vingt et un, le 9 avril** à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie – salle polyvalente, sous la présidence de M. Laurent PIOLÉ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2021**

**PRÉSENTS :** MM. Laurent PIOLÉ, Gilles GIROIX, Michel DUCLOUP, Mme Nelly PARAIN, MM. Guy MELCHIOR, Bernard AUCORDIER, Alexandre LANGLOIS, Mme Nathalie IFANGER, MM. Antony DESRUES, Florent LEDIEU, Grégory GOMINET, Mme Nathalie DURAND, M. Jacques GOUNAUD

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :** Jean-Luc HARDY *donne pouvoir à Mme Nathalie DURAND*

Mme Nelly PARAIN a été élue secrétaire de séance.

*(délibérations référencées 2021-3-1 à 2021-3-14)*

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS :** MM. Laurent PIOLÉ, Gilles GIROIX, Michel DUCLOUP, Mme Nelly PARAIN, MM. Guy MELCHIOR, Bernard AUCORDIER, Mme Nathalie IFANGER, MM. Antony DESRUES, Grégory GOMINET, Mme Nathalie DURAND, M. Jacques GOUNAUD

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :** Jean-Luc HARDY *donne pouvoir à Mme Nathalie DURAND*

**ABSENTS :** MM. Florent LEDIEU et Alexandre LANGLOIS quittent respectivement la séance à 21 h 54 et 22 h 00.

Mme Nelly PARAIN a été élue secrétaire de séance.

*(délibérations référencées 2021-3-15 à 2021-3-19)*

### **2021-3-1 compte de gestion 2020**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **2021-3-2 compte administratif 2020**

Monsieur le Maire présente les résultats de clôture pour l'exercice 2020 ainsi que les conditions d'exécution du budget 2020 pour la Commune de PIONNAT.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles GIROIX, adoptent à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'exercice 2020.

### 2021-3-3 affectation du résultat

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<b>Report déficitaire N – 1</b>	<b>108 985.81</b>	Report déficitaire N -1	
Report excédentaire N -1		<b>Report excédentaire N -1</b>	<b>292 918.57</b>
Dépenses de l'exercice	191 707.76	Dépenses de l'exercice	459 616.34
Recettes de l'exercice	186 927.49	Recettes de l'exercice	710 935.75
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	<b>- 4 780.27</b>	<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	<b>+ 251 319.41</b>
<b><u>Résultat cumulé de la section</u></b> (ligne 001)	<b>- 113 766.08</b>	<b><u>Résultat cumulé de la section</u></b>	<b>+ 544 237.98</b>
Restes à réaliser dépenses	101 800.00	Total à affecter	544 237.98
Restes à réaliser recettes	15 000.00	<b>Affect obligatoire à l'investissement</b>	<b>200 566.08</b>
Total restes à réaliser	86 800.00	<b>Complément libre d'affectation</b>	<b>343 671.90</b>
		(ligne 002)	
<b><u>Besoin de financement</u></b> (titre art. 1068)	<b>200 566.08</b>		

### 2021-3-4 taux d'imposition 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Creuse, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 22.93 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 33.71 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 10.78 % et du taux 2020 du département, soit 22.93 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté en 2020, à savoir 45.86 %.

Le conseil municipal, considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties et le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés aux communes à partir de 2021.

- décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.71 %**
  - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.86 %**

### **2021-3-5 contributions aux organismes de regroupement inscrites au budget primitif 2021**

Monsieur le Maire donne le détail des cotisations à inscrire à l'article 65548 du budget primitif 2021 et demande aux membres présents de se prononcer :

Syndicat Intercommunal de Restructuration et de Gestion du Collège d'Ahun	2 594.40
Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Collège d'Ahun	5 236.00
Syndicat des Energies de la Creuse	220.00
Syndicat pour le Développement de l'Informatique Communale	111.00
	8 161.40

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ces contributions à l'unanimité des membres présents et représentés et décide de les inscrire à l'article 65548 de la section de fonctionnement.

### **2021-3-6 subventions inscrites au budget primitif 2021**

Monsieur le Maire énumère la liste des différentes subventions à inscrire au budget primitif 2021 et demande aux membres présents de se prononcer :

<b>Amicale Laïque PIONNAT</b>	1 000 €
<b>AAPPMA PIONNAT (Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)</b>	250 €
<b>ACCA PIONNAT (Association Communale de Chasse Agréée)</b>	250 €
<b>Sourire d'Automne PIONNAT (Club 3<sup>ème</sup> Age) (sub. 2020)</b>	300 €
<b>Sourire d'Automne PIONNAT (Club 3<sup>ème</sup> Age) (sub. 2021)</b>	300 €
<b>Savoirs et Traditions PIONNAT</b>	250 €
<b>Crazy Gym PIONNAT</b>	250 €
<b>Ligue Contre le Cancer GUERET</b>	50 €
<b>GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole) VIGEVILLE</b>	50 €
<b>Vélo Club Gouzonnais</b>	80 €
<b>Busseau sur Creuse Histoire et Patrimoine AHUN</b>	250 €
<b>Le Souvenir Français AHUN</b>	100 €
<b>Comice Agricole du canton de Gouzon</b>	310 €
<b>France Adot 23</b>	80 €
<b>Association Solidarité Rurale Creusoise GOUZON</b>	200 €
<b>AJD Bosgenet</b>	150 €
<b>Service de Portage de Repas à Domicile GOUZON</b>	400 €
<b>Jeunesse Musicale de France</b>	250 €
<b>Page vierge à Châteauneuf sauvegarde du patrimoine</b>	250 €
<b>Comité des Fêtes PIONNAT</b>	1 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ces subventions à la majorité des membres présents et représentés et décide de les inscrire à l'article 6574 de la section de fonctionnement.

### **2021-3-7 demande de subvention pour financement d'un panneau publicitaire**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier déposé par M. Forget Jean-Philippe qui sollicite une aide financière pour l'acquisition d'un panneau publicitaire qui viendrait en remplacement de celui placé au-dessus du garage loué pour son activité professionnelle « TAXI FORGET ».

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une relance économique de son activité qui est impactée par la crise sanitaire.

M. Forget sollicite une aide financière d'un montant de 172.80 € (40 % d'un montant de 432.00 € TTC).

Monsieur le Maire précise que la commission finance réunie le 02 avril dernier était assez partagée et proposait de conseiller à M. Forget un meilleur emplacement à titre gracieux pour son enseigne, ce qui aurait plus d'impact et de retombées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- refuse le versement d'une subvention au profit de M. Forget pour l'acquisition d'un panneau publicitaire,
- charge M. le Maire de lui conseiller un meilleur emplacement à titre gracieux pour son enseigne.

### **2021-3-8 attribution de l'indemnité au comptable pour confection du budget**

Monsieur le Maire rappelle que le régime des indemnités de conseil versées par les collectivités aux comptables publics gérant un poste du secteur public local a disparu en 2020.

Toutefois l'indemnité allouée par la commune pour la confection du budget (conseils et renseignements) est maintenue (arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires).

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur le versement de cette indemnité au comptable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

- accepte le versement de l'indemnité pour confection du budget au comptable,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **2021-3-9 admission en non-valeur**

Monsieur le Trésorier propose l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 224.39 €, selon la liste annexée à la présente délibération.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte la totalité de la liste proposée par Monsieur le Trésorier de Gouzon en non-valeur,
- accepte que la somme de 230 € soit budgétée au compte 6541 du BP 2021.

### **2021-3-10 formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés**

Monsieur le maire rappelle les termes de la délibération référencée 2020-4-8 du 26 juin 2020 portant l'enveloppe budgétaire de la formation des élus à un montant égal de 2% des indemnités de fonction.

Ces dépenses de formation ne peuvent être inférieures à 2% ni supérieures à 20 % du montant total des indemnités de fonction.

Monsieur le Maire propose de porter l'enveloppe budgétaire de la formation des élus à un montant égal à 10% des indemnités de fonction et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 10 % du montant des indemnités des élus,
- décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

### **2021-3-11 révision des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2021**

La moyenne de la variation des indices de référence des loyers base 130.26 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 et de la base 130.52 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 représente une hausse de 0.20 % des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir appliquer à compter de cette date la majoration autorisée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer cette variation aux différents types de loyers.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, ceux-ci s'établiront comme suit, pour les logements situés aux adresses suivantes :

Adresse	Montant loyer	Locataire
3 place de la Mairie	383.76 € (arrondi à 384 €)	
2 impasse de l'Eglise	378.75 € (arrondi à 379 €)	M. Quellier
4 impasse de l'Eglise	378.75 € (arrondi à 379 €)	Mme Picault
4 route d'Ajain	436.87 € (arrondi à 437 €)	Mme Lascoux

Le loyer des trois garages aménagés sous l'ancien lavoir et du garage situé 1 impasse de l'Eglise, passe à 89.17 € (arrondi à 89 €), le loyer de la grange situé route d'Ajain passe à 108.21 € (arrondi à 108 €).

### **2021-3-12 réfection du muret situé à l'entrée du cimetière – choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du montant des devis reçus relatifs au projet de réfection du muret situé à l'entrée du cimetière.

- Sarl Millet Vivien 5 338.92 € TTC
- Réseau Creusois des SIAE 1 664.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le devis du Réseau Creusois des SIAE pour un montant de 1 664.00€ TTC,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **2021-3-13 réhabilitation du logement situé 3 place de la Mairie (AB 0208) – demande de subventions**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation du logement communal situé 3 place de la Mairie, réalisé par Béatrice Baudoin, architecte DPLG.

L'estimatif de l'avant-projet sommaire se présente comme suit :

- Lot 1 maçonnerie	16 000.00
- Lot 2 menuiseries (ext et int)	11 000.00
- Lot 3 plâtrerie- isolation	12 500.00
- Lot 4 peinture	9 500.00
- Lot 5 sols collés	10 000.00
- Lot 6 plomberie – sanitaire	9 000.00
- Lot 7 électricité – chauffage électrique – VMC	16 000.00
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>84 000.00</b>
<b>Honoraires Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôles, SPS, diagnostic, frais de dossiers...</b>	<b>12 600.00</b>
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>96 600.00</b>

Monsieur le Maire précise que ce projet est subventionnable, selon le plan de financement ci-après :

- DETR 35 %	33 810.00
- Boost'Comm'une 20 %	19 320.00
- DSIL 0.10 %	100.00
- Autofinancement	43 370.00
Total HT	96 600.00

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décident la réalisation du projet présenté,
- approuvent le plan de financement présenté,
- autorisent M. le Maire à constituer les dossiers de demandes de subvention,
- approuvent le contrat pour la mise en œuvre du fonds de solidarité en faveur des communes pour les années 2020-2022 « Boost'Comm'une »,
- autorisent Monsieur le Maire à engager la commune de Pionnat à solliciter l'attribution de la subvention départementale BOOST'Comm'une,
- autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



**2021-3-14 travaux de sécurisation des vestiaires du stade et de l'atelier municipal – choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation des entreprises relative aux travaux de sécurisation des vestiaires du stade et de l'atelier municipal.

Trois offres ont été réceptionnées :

- |                      |                |
|----------------------|----------------|
| - Creuse Paysage     | 27 163.70 € HT |
| - Le Jardiniste 23   | 29 138.90 € HT |
| - Sarl Millet Vivien | 29 261.60 € HT |

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- accepte le devis de l'entreprise Creuse Paysage, considérant cette offre économiquement la plus avantageuse,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

**2021-3-15 approbation du budget primitif 2021**

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif comme suit à la majorité des membres présents et représentés :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	1 007 815.00	1 007 815.00
Section d'investissement	848 197.00	848 197.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 856 012.00</b>	<b>1 856 012.00</b>

## **2021-3-16 transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Creuse Confluence - refus**

**Cette délibération annule et remplace celle référencée 2020-6-4 visée en préfecture le 16/10/2020**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération prise lors de la réunion du conseil municipal du 09 octobre 2020 relative à l'opposition de la compétence PLU à la Communauté de Communes Creuse Confluence n'a pas été prise en compte.

En effet, Mme la Préfète a informé M. le Président de Creuse Confluence du report de ce transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2021 par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Cette loi modifie également la période durant laquelle les communes peuvent s'opposer au transfert, par délibération, entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 30 juin 2021.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer à nouveau sur ce point.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de faire opposition au PLUI afin de garder le Règlement National d'Urbanisme (RNU) applicable sur Pionnat. Le RNU est tout à fait approprié pour une commune rurale. Elle permet d'instruire cas par cas les demandes d'urbanisme et de pouvoir soutenir, par une délibération motivée, les demandes les plus intéressantes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- s'oppose au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes Creuse Confluence,
- autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **2021-3-17 bâtiment communal situé 7 et 9 place du Marronnier dit du Fil à la Patte et parcelle à proximité – projet de vente**

M. le Maire rappelle que le projet de vente du bâtiment du Fil à la Patte a été approuvé par le précédent conseil municipal en 2014. Trois offres d'achat ont préalablement été refusées pour des montants allant de l'euro symbolique à 2 500 €. Une contre-proposition avait été faite à l'un des acheteurs pour un montant de 10 000 €.

M. le Maire informe les membres du conseil qu'une estimation a été réalisée par M. Serrier de l'agence Nicard des Rieux et propose que le projet de vente du bâtiment dit du « Fil à la Patte » soit relancé, tout en continuant de réfléchir à son devenir. Le bien est estimé aux alentours de 29 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte la mise en vente du bâtiment communal situé 7 et 9 place du Marronnier dit du Fil à la Patte et d'une parcelle à proximité (références cadastrales : AB0228, AB0222 et AB0223),
- accepte de confier la vente à l'agence Nicard des Rieux,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

## 2021-3-18 demande de busage d'un particulier au village de Villechaud - refus

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que Mme Pinard, habitante et propriétaire au village de Villechaud souhaite assainir sa parcelle cadastrée en section G n° 196.

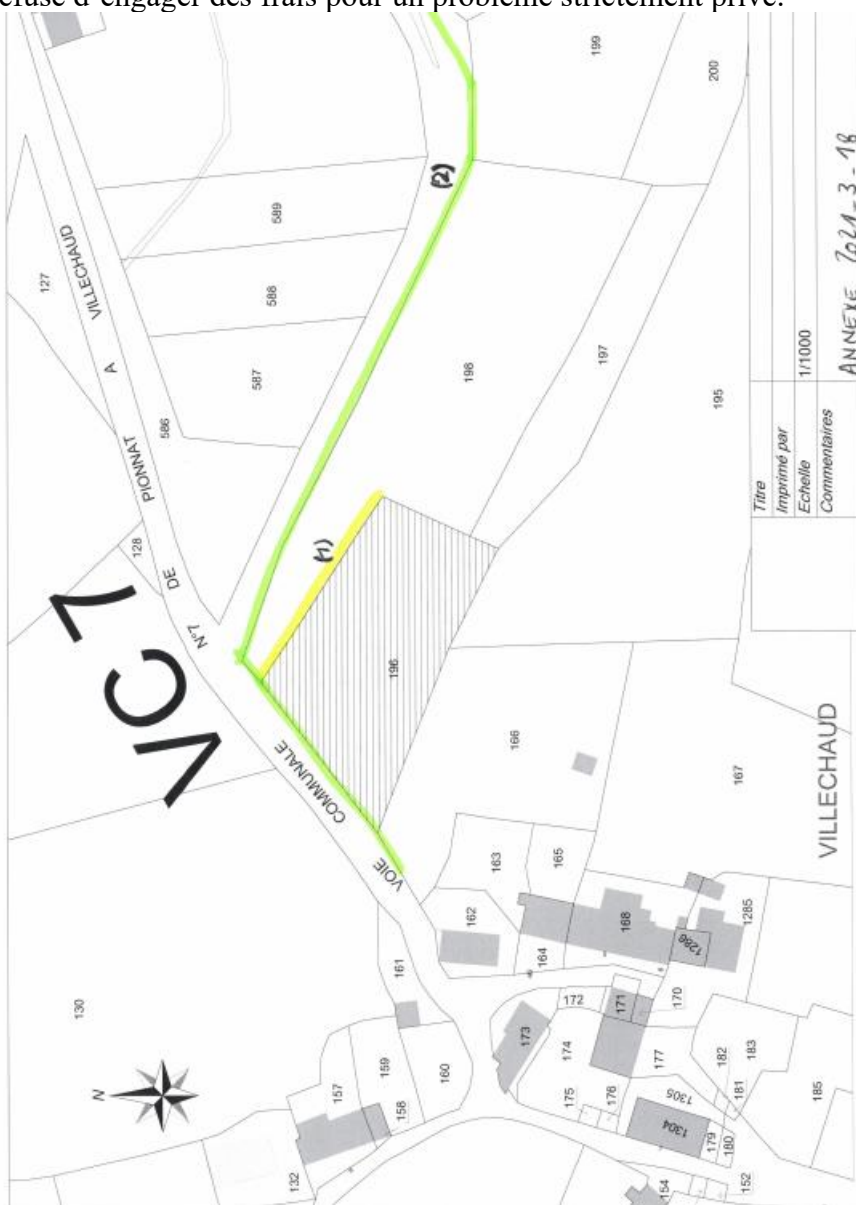
La commission voirie réunie en date du 13 février dernier voulait proposer le partage des frais pour le busage à la limite des parcelles G 196 et G 198 (1) (voir plan).

Après discussion, cette solution ne serait pas suffisamment efficace. De plus, le conseil ne souhaite pas intervenir sur des parcelles privées.

Une autre solution étant d'évacuer l'eau jusqu'au ruisseau en passant par le chemin de Pradouille est beaucoup trop onéreuse pour résoudre un problème privé sans intérêt public (2) (voir plan).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- refuse l'intervention de la commune sur une propriété privée,
- refuse le partage des frais de busage,
- refuse d'engager des frais pour un problème strictement privé.



### **2021-3-19 motion**

Considérant que le département n'est structurellement pas en capacité d'assurer la présence quotidienne d'un enseignant dans chaque classe : il en résulte que des élèves sont quotidiennement privés du droit à l'éducation,

Considérant que les cartes scolaires successives manquent de sincérité puisque les moyens alloués au remplacement lors des opérations de carte scolaire ne sont pas effectivement à disposition des écoles, tout particulièrement en ce qui concerne le remplacement,

Considérant qu'une régularisation est nécessaire pour restaurer la confiance des personnels, des usagers et des élus,

Considérant que cette régularisation ne saurait être possible sans que des moyens spécifiques soient abondés pour répondre à cette situation préoccupante,

Considérant que 220 postes 1er degré n'ont pas été ventilés dans les départements,

Considérant que les représentants des personnels du CTSD de la Creuse se sont unanimement opposés à la proposition de carte scolaire présentée le jeudi 25 février et demandent à ce que la dotation départementale soit abondée à hauteur des besoins, notamment de remplacement, qui sont structurellement de 10 ETP.

**Le Conseil municipal de PIONNAT ne veut plus que des élèves soient privés d'école.**

**Le Conseil municipal de PIONNAT s'associe à la demande de dotation supplémentaire pour abonder les moyens du département afin d'assainir la situation et permettre à TOUS les élèves d'avoir quotidiennement la présence d'un enseignant et des conditions de scolarisation garanties et adaptées au regard de l'hyper-ruralité de notre département.**

## Informations et questions diverses

### **1 – aménagement du chemin de l'école**

L'école et les parents soulignent un problème de sécurité. En effet, il n'y a pas de passage aménagé allant de l'école au croisement de la route de Fôt. Après étude par la commission voirie, il est proposé d'aménager un chemin comme celui de Jarnages (sans réaliser de trottoirs, le chemin est sécurisé par des rondins de bois, voir photo).

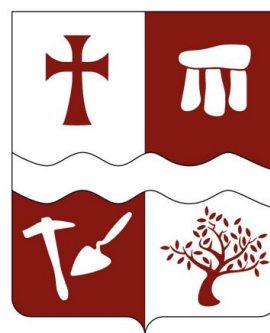


### **2 – synthèse des commissions communales**

M. le Maire indique qu'un classeur est mis à la disposition de tous les élus pour suivre les avis des commissions municipales.

- Communication : travail sur le livret du Nouvel Arrivant, blasons, choix de l'application de communication Illiwap
- Patrimoine : blasons, point sur les logements, aménagement City-Stade et local associatif, rénovation du mécanisme de l'horloge, isolation thermique et phonique de la Mairie, mise en valeur du patrimoine, avenir du Fil à la Patte
- voirie : emplacement des bâches de sécurité routière, mise en place de la sécurité dans le bourg, croisement de La Valazelle/RD n°4, demandes de l'école (amélioration du chemin, changement du point d'arrêt du transport scolaire), busage à Villechaud
- fêtes, loisirs, jeunesse : réunion des présidents d'association, réflexion sur la mobilisation des jeunes

### **3 – proposition de blason**



Un vote sur le site internet de la commune est ouvert. A ce jour, le choix s'est porté à 16 voix pour le premier blason et à 40 pour le second.

#### **4 – illiwap**

Illiwap est un module d'information et de signalement citoyen qui se présente sous forme d'application gratuite à télécharger sur téléphone portable.

Le coût annuel est de 263 € pour la commune.

#### **5 – Lignes Directrices de Gestion**

Monsieur le Maire explique qu'une obligation légale et réglementaire est imposée à toutes les collectivités territoriales et établissements publics par la loi de Transformation de la Fonction Publique n°2019-328 du 6 août 2019 de mettre en place des Lignes Directrices de gestion à compter du 1er janvier 2021.

Il s'agit de formaliser, dans un document, la politique en matière de ressources humaines de la collectivité et de prévoir les critères d'avancement de grade et de promotion interne.

Les membres du conseil sont invités à imaginer la commune dans 5 ans. Y aura-t-il de nouveaux services, certains en moins ? Quelles sont les actions que nous souhaitons mettre en place (Mutuelle, ...), sur quels critères les agents se verront octroyer une promotion interne ?

Aucune proposition n'a été faite.

#### **6 – Mise en sécurité de la mairie et de l'atelier municipal**

Les alarmes ont été installées à la mairie et à l'atelier.

Celle de la mairie permet de définir 2 zones. Permettant de sécuriser la mairie même en désolidarisant la salle des fêtes (pour les associations et les locations). Nous serons par contre obligés de descendre les armoires se trouvant à l'étage car cette zone déclenchera l'alarme.

## **LISTE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL 2021-3**

2021-3-1 compte de gestion 2020

2021-3-2 compte administratif 2020

2021-3-3 affectation du résultat

2021-3-4 taux d'imposition 2021

2021-3-5 contributions aux organismes de regroupement inscrites au budget primitif

2021-3-6 subventions inscrites au budget primitif 2021

2021-3-7 demande de subvention pour financement d'un panneau publicitaire

2021-3-8 attribution de l'indemnité au comptable pour confection du budget

2021-3-9 admission en non-valeur

2021-3-10 formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

2021-3-11 révision des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2021

2021-3-12 réfection du muret situé à l'entrée du cimetière – choix de l'entreprise

2021-3-13 réhabilitation du logement situé 3 place de la Mairie (AB 0208) – demande de subventions

2021-3-14 travaux de sécurisation des vestiaires du stade et de l'atelier municipal – choix de l'entreprise

2021-3-15 approbation du budget primitif 2021

2021-3-16 transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Creuse Confluence – refus *Cette délibération annule et remplace celle référencée 2020-6-4 visée en préfecture le 16/10/2020*

2021-3-17 bâtiment communal situé 7 et 9 place du Marronnier dit du Fil à la Patte et parcelle à proximité – projet de vente

2021-3-18 demande de busage d'un particulier au village de Villechaud – refus

2021-3-19 motion

*Fait et délibéré les jours, mois, année que dessus  
et signé par tous les membres présents*

**SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS CM 2021-3**

NOMS	SIGNATURE OU CAUSE EMPECHEMENT
<i>Laurent PIOLÉ</i>	
<i>Gilles GIROIX</i>	
<i>Jean-Luc HARDY</i>	<i>Excusé</i>
<i>Michel DUCLOUP</i>	
<i>Nelly PARAIN</i>	
<i>Guy MELCHIOR</i>	
<i>Bernard AUCORDIER</i>	
<i>Alexandre LANGLOIS</i>	
<i>Véronique LAFONT</i>	<i>Démission en date du 09/10/2020</i>
<i>Nathalie IFANGER</i>	
<i>Anthony DESRUES</i>	
<i>Florent LEDIEU</i>	
<i>Grégory GOMINET</i>	
<i>Nathalie DURAND</i>	
<i>Jacques GOUNAUD</i>	